

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Paracha Nasso, 5780



Nous lisons cette semaine la Parasha la plus longue de la Torah. Les sujets qu'elle aborde sont nombreux et variés.

Nous y trouvons le verset suivant : « Toute chose prélevée ou tout objet consacré offert par les Enfants d'Israël au Cohen, lui appartiendra » (chapitre 5 ; verset 9).

Dans son commentaire sur la Torah, RaShI nous fait remarquer qu'il ne s'agit pas ici du prélèvement de la Térouma. En effet, c'est le Cohen en personne qui passe chez les propriétaires afin de récupérer sa part. Or le verset que nous avons rapporté précise qu'il s'agit d'une offrande apportée par les Enfants d'Israël au Temple de Jérusalem. C'est pour cette raison que RaShI déduit de ce verset que la Torah aborde une précision relative à l'offrande des prémices qui devait effectivement être apportée au Temple.

Dans la suite de son commentaire, RaShI attire notre attention sur le rythme donné par la Torah à ce verset. Nous y trouvons une césure qui nous permet de mettre en évidence deux étapes différentes dans la réalisation de la Mitsvah des Bikourim.

Tout d'abord, le propriétaire doit prélever sa récolte pour se mettre en mouvement vers le Temple de Jérusalem. Comme le verset le précise : « Toute chose que les Enfants d'Israël offre au Temple ».

Ce n'est que dans un second temps que le verset précise que l'offrande appartiendra au Cohen.

Nous commentateurs tentent de justifier cette présentation en deux temps. Si le propriétaire apporte une offrande au Temple de Jérusalem, c'est nécessairement pour que le Cohen puisse en prendre possession !

Pour comprendre le sens de cette particularité, nos Maîtres nous expliquent que la Mitsvah des prémices nous permet de travailler en profondeur nos qualités morales. Lorsqu'un agriculteur récolte ses premiers fruits de la saison, il risque de ressentir un certain sentiment d'orgueil et de puissance. Il va imaginer être le propriétaire de ce que la terre lui offre. Pour briser ce sentiment, la Torah lui demande de donner le produit en question en le faisant sortir de sa propriété. Dans un premier temps, on ne s'intéresse pas au receveur mais nous travaillons sur la perception générale du maître du terrain.

Dans un second temps, nous cherchons à donner une orientation au don effectué. Il doit être orienté vers la spiritualité représentée par le Cohen. L'œuvre de la main du propriétaire doit être mise au service d'une noble cause pour qu'il puisse justifier tous les efforts investis et pour sublimer sa matérialité.